



GT PRIME DE TRACTION : LE COMPTE N'Y EST PAS !!!

Ce groupe de travail qui était conclusif est très loin des aspirations des ADC. Il est aussi très éloigné du mandat que nous avait donné nos adhérents. La simplification de la prime traction a été remplacé par une modification visuelle des états 31 et 113. Il est hors de question de promouvoir ce tour de passe passe. Une fois additionné toutes les « mesurettes » annoncées, et si vous remplissez tous les critères d'éligibilité vous serez l'heureux possesseur d'une augmentation salariale d'environ 35 €. Avec plus de 2 milliards de bénéfices pour la SNCF l'année dernière, cette augmentation est une insulte au regard de l'investissement quotidien des ADC.

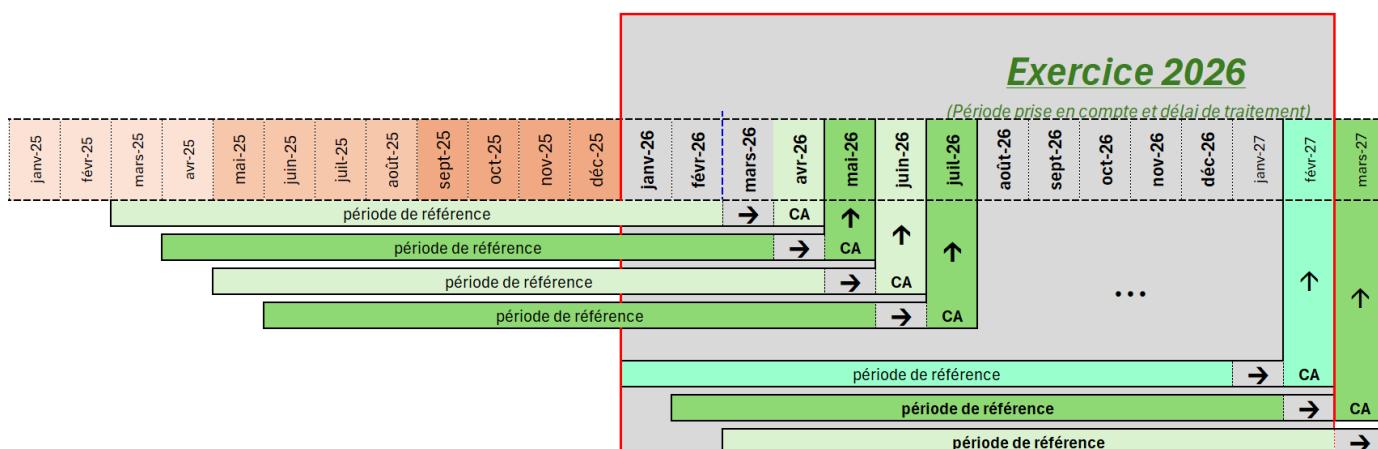
Les ADC revendiquent un juste retour sur investissement de leur travail.

Sur la prime congé

Elle sera dorénavant calculée sur les douze derniers mois glissants. Elle va donc s'adapter en fonction du travail réalisé.

Il faut ajouter à cela le retrait de la PNS (prime de négociation salariale) qui pouvait parfois générer des doublons. Cela conduisait à des redressements parfois conséquents lors du premier trimestre de l'année civile suivante. **Ce nouveau mode calcul met fin aux redressements.**

⇒ **Mise en œuvre de la mesure au 01 janvier 2026**



Sécurisation de la prime traction en cas de maladie

La méthode de calcul retenue est la même que la précédente mais les curseurs ont été déplacés. Dans les faits, il faudra attendre 7 jours pour avoir une compensation majorée qui correspond à environ 60% de sa prime traction, au lieu de 12 jours auparavant.

⇒ **Mise en œuvre au 3ème trimestre 2026**

Aujourd'hui	1er jour de maladie Carence	Du 2ème au 11ème jour TA 19,05€ TB 20,62€	A partir du 12ème jour 1/480 de la somme des Primes Traction des 12 mois précédents
Suite aux négociations	1er jour de maladie Carence	Du 2ème au 6ème jour TA 19,05€ TB 20,62€	A partir du 7ème jour 1/480 de la somme des Primes Traction des 12 mois précédents

Sécurisation des SU

Aujourd'hui	Du 1er au 3ème SU du mois Tx C 15,54€ + PNS 5,83€ = 21,37 €	A partir du 4ème SU Tx A 25,89€ + PNS 5,83€ = 31,72€
A partir du 01/2026 Repris sur les paies de juin 2026	Le 1er SU du mois Tx C 15,54€ + PNS 5,83€ = 21,37 €	A partir du 4ème SU Tx A 25,89€ + PNS 5,83€ = 31,72€

Sur la revalorisation de la prime de présence horaire

Il faut être sacrément optimiste pour appeler cette mesure une revalorisation. Chacun pourra remarquer que la vraie augmentation a été mise sur le taux horaire au delà de la 5ème heure, et ce n'est pas un hasard. Les documents internes que nous nous sommes procurés nous le confirment, la direction veut valoriser les journées longues. Ne doutons pas qu'elle va utiliser cette mesurette pour tenter d'augmenter encore la productivité de nos roulements en vendant cela comme augmentation salariale.
 ⇒ **Mise en œuvre de la mesure au 01 janvier 2026**

Aujourd'hui	De la première minute jusqu'à 3h00 rien	Du 3ème à la 5ème heure Tx 2 : 0,44€	A partir de la 5ème heure Tx 1 : 1,90€
Suite aux négociations	De la première minute à la 5ème heure Tx 2 : 0,48€		A partir de la 5ème heure Tx 1 : 2,85€

LES REVENDICATIONS SUD-RAIL POUR LES ADC !



une revalorisation salariale de 400 euros pour toutes et tous !!!



Pour un véritable 13 ème mois pour toutes et tous !!!



Réévaluation des grilles salariales avec effet miroir pour les contractuel.le.s



Pour une augmentation et une sécurisation de la prime traction



Rejoins-nous !!!

